



## COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

### DEMANDE DE COTATION

#### N°012/DC/CUD/CIPM/2021 du 17 NOVEMBRE 2021 EN VUE DEL'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR KIT DE VIDEO CONFERENCE A LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

<b>Maître d'Ouvrage</b> <i>Project Owner</i>	:	LE MAIRE DE LA VILLE DE DOUALA : <i>THE MAYOR OF THE CITY OF DOUALA</i>
<b>Financement</b>	:	Budget de la Communauté Urbaine de Douala – Exercice 2021 et suivant, ligne d'imputation n° 222 190
<b>Financing</b>	:	Budget of the Douala City Council, Imputation 222 190
<b>Montant prévisionnel</b> <i>Estimated cost</i>	:	15 000 000 (Quinze millions) FCFA TTC : 15.000.000 (Fifteen millions) FCFA TTC
<b>Lieu de Livraison</b> <i>Place of Delivery</i>	:	Service de la Comptabilité Matières-CUD : Department of Material Accounting-CUD

Novembre 2021

*En vue de l'acquisition des équipements pour kit de vidéo conférence à la Communauté Urbaine de Douala.*

# SOMMAIRE

PIECE N° 1 : AVIS DE CONSULTATION .....	1
PIECE N° 2 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	4
PIECE N° 3 : MODELES D'ANNEXES .....	9
PIECE N° 4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES .....	12
PIECE N° 5 : PROJET DE LETTRE-COMMANDE.....	14
PIECE N° 6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES.....	25
PIECE N° 7 : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF .....	27
PIECE N° 8 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.....	31

## **PIECE N° 1 : AVIS DE CONSULTATION**



DIRECTION DES SERVICES GENERAUX ET DU  
PATRIMOINE

*Sous Direction de la Passation des Marchés Publics*

**AVIS DE CONSULTATION**  
**N°012/DC/CUD/CIPM/2021**  
**DU 17 NOVEMBRE 2021**

**RELATIF A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR  
KIT DE VIDEO CONFERENCE A LA COMMUNAUTE  
URBAINE DE DOUALA**  
**FINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICES 2021**

Dans le cadre de l'exécution du présent projet, le Maire de la ville de Douala, Autorité Contractante lance une consultation pour l'acquisition des équipements pour kit de vidéo conférence à la Communauté Urbaine de Douala.

La participation à cette consultation est ouverte aux sociétés de droit camerounais.

Les prestations sont réalisées en un lot unique et pour un délai d'exécution d'un **(01) mois**.

Le dossier de consultation peut être retiré à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine /Sous-Direction des Passations des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620, Rue du Gouverneur CARRAS de BONANJO au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble NSIA, BP 43 Douala, Tél. 233 42 15 09 / Fax : (237) 233 42 69 50, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **25.000 (Vingt-cinq mille) FCFA** payable dans le Compte CAS – ARMP n° 33598800001-89 ouvert auprès des agences BICEC des chefs-lieux des Régions et dans les Villes de Limbe et Dschang.

Le devis descriptif et quantitatif des fournitures devra être chiffré hors taxes sur la valeur ajoutée (H/TVA) et toutes taxes comprises (TTC) et déposé **au plus tard le 10 Décembre 2021 à 12 heures** précises, heure locale sous enveloppe fermée, scellée et cachetée, adressée à l'Autorité Contractante avec la mention :

**« Demande de Cotation »**

**N°012/DC/CUD/CIPM/2021 du 17 NOVEMBRE 2021**

**Relatif à l'acquisition des équipements pour kit de vidéo conférence à la Communauté Urbaine de Douala**  
**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Les offres rédigées en français et/ou en anglais et en huit

DIRECTORATE OF GENERAL SERVICES AND  
HERITAGE

*Sub Directorate for Awarding Public Contracts*

**CALL FOR CONSULTATION**  
**No. 012/CC/CUD/ITB/2021**  
**OF 12<sup>TH</sup> NOVEMBER 2021**

**RELATING TO THE ACQUISITION OF EQUIPMENT FOR  
VIDEO CONFERENCE KIT  
TO THE URBAN COMMUNITY OF DOUALA**  
**FINANCING: DCC BUDGET – 2021**

As part of the implementation of this project, the Mayor of the city of Douala, Contracting Authority is launching a consultation for the acquisition of equipment for video conference kit to the Urban Community of Douala.

Participation in this tender is open to all companies registered in Cameroon.

The services are performed in single package and are spread over **One(01) month**.

The consultation document can be obtained at the Directorate of General Services and Heritage / Sub-Directorate of Public Procurement of the Douala City Council located at the Municipal Road located at Governor street CARRAS of BONANJO, on the 2nd floor of the NSIA building, P.O Box: 43 Douala. Tél: 233 42 15 09/ Fax : (237) 233 42 69 50, upon publication of this notice and upon presentation of a receipt showing payment of a non – refundable sum of **25.000 (twenty five thousand)FCFA** into the special account CAS N° 33598800001-89 opened for this purpose with BICEC branches of region headquarters and branches in Limbe and Dschang.

The descriptive and quantitative estimate, shall be calculate duty free on value added tax (H/TVA) and all inclusive taxes and submitted, latest, **10 December 2021 at 12 a.m local time**, in sealed and stamped envelopes, addressed to the project owner; bearing the following inscription:

**“Request for Quotation”**

**No. 012/CC/CUD/CIPM/2021**

**of the 17<sup>TH</sup> NOVEMBER 2021**

**Relating to the acquisition of equipment for video conference kit to the Douala City Council**  
**“To be opened only during the bid opening session”**

**(08)exemplaires** dont **un (01) original** et **sept (07) copiesmarqués comme tels et une (01) copie numérique**, accompagnées du modèle de soumission signé, seront déposées contre récépissé à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/ Sous-Direction des passations des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620, Rue du Gouverneur CARRAS de BONANJO au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble NSIA et dépouillées **au plus tard le 10 Décembre 2021 à partir de 13 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de BONANJO, siégeant en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une connaissance parfaite des offres.

**N.B: pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.**

Each offer drafted in English or French in **eight (08) copies including one (01) original and 07 (seven) photocopies marked as such and one (01) digital copy**, alongside a signed submission model, shall be submitted at the Publics Contracts sub-direction of the Douala City Council located at the Municipal Road located at Governor street CARRAS of BONANJO, on the 2nd floor of the NSIA building, **PO Box: 43 Douala. Tél. 233 421 509/ Fax: (237) 233 426 950**, an shall be opened, latest, on the **10<sup>th</sup> December 2021 at 1pm local time**, by the internal Tenders Board of the Douala City Council in its meeting room located on the basement of the Municipal and Multi-media Center of Douala 1, Bonanjo in the presence of bidders or their representatives having a perfect knowledge of the offers.

**Note: for any attempt at corruption or mishandling, please call MINMAP or send an SMS to the following numbers: 673 20 57 25/699 37 07 48.**

Fait à Douala, le **17 Novembre 2021**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE DOUALA**  
**AUTORITE CONTRACTANTE**

THE MAYOR OF THE DOUALA CITY COUNCIL  
CONTRACTING AUTHORITY

Copies :

- MINMAP (pour/for information)
- ARMP/ PCRA(pour/for publication) ;
- President CIPM – CUD / *Chairman of ITB-DCC* (pour/for information) ;
- DSIT – CUD (pour/for information) ;
- DSGP– CUD (pour/for archivage) ;
- Affichage/ *Posting*.

## **PIECE N° 2 : REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## 2.1 - LE DOSSIER DE CONSULTATION

### **Article 1<sup>er</sup> : Contenu du Dossier de consultation**

1.1. Le Dossier de consultation décrit les prestations faisant l'objet d'une lettre-commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de cette lettre-commande.

1.2. Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- L'avis de la demande de cotation ;
- Le modèle de soumission ;
- La description technique de la fourniture ;
- Le projet de lettre commande ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le cadre du devis quantitatif.

1.3. Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de Consultation.

## 2.2 - PREPARATION DES OFFRES

### **Article 2 : Langue de l'offre**

L'offre ainsi que toutes les correspondances des constituants seront rédigés en français et/ou en anglais.

### **Article 3 : Documents constitutifs de l'offre**

Sous peine de rejet, l'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- La déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée à 1500 F CFA (suivant le modèle joint) ;
- Le pouvoir de signature le cas échéant ;
- La quittance d'achat de la Demande de Cotation d'un montant de 25.000 (Vingt-cinq mille) FCFA ;
- Une copie attestation d'immatriculation en cours de validité ;
- Une attestation de non redevance timbrée à 1 000 F CFA et signée du Directeur Général des Impôts ou d'un représentant habilité ;
- Une copie de l'inscription au Registre de Commerce ;
- Une attestation de non faillite établie par le Tribunal d'instance du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois ;
- Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP, ou un représentant habilité, et datant de moins de trois mois ;
- Une attestation pour soumission signée du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ou un représentant habilité, certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite institution en cours de validité ;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie du plan de localisation signée sur l'honneur ;
- La déclaration sur l'honneur attestant du non abandon de l'exécution d'un marché pour les trois (03) dernières années et présence dans le répertoire annuel des entreprises défailtantes du Ministère des Marchés Publics ;
- La soumission, datée, signée et timbrée à 1500 FCFA (suivant le modèle joint) ;
- Le bordereau des prix unitaires dûment rempli, paraphé, daté et signé ;
- Le devis descriptif, estimatif et quantitatif dûment rempli, paraphé, daté et signé.

#### **Article 4 : Offre**

4.1. Le soumissionnaire précisera, dans sa soumission, les caractéristiques des fournitures et la nature des prix :

- Hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA).
- Toutes taxes comprises (TTC).

4.2. Le soumissionnaire complètera le Bordereau des prix unitaires et le Devis Descriptif et Quantitatif fournis dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque désignation et les délais dans lesquels il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

Les prix seront établis Toutes Taxes Comprises (TTC) et exprimés en francs CFA ;

Les prix du bordereau des prix unitaires doivent être exprimés en chiffres et en lettres ;

Les prix en lettres du bordereau des prix unitaires primeront sur les prix en chiffres.

4.3. Le soumissionnaire remplira et signera le projet de lettre-commande.

#### **Article 5 : Monnaie de l'offre et Régime fiscal**

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Les règles fiscales applicables à la Lettre-commande sont celles du décret n°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics.

#### **Article 6 : Délai de validité des offres**

Les offres seront valables pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

### **2.3 - DEPOT DES OFFRES**

#### **Article 7 : Cachetage et marquage des offres**

Les soumissionnaires placeront l'original et les copies de leurs offres dans une enveloppe adressée à l'Autorité Contractante à l'adresse suivante :

Communauté Urbaine de Douala

Direction des Services Généraux et du Patrimoine/ Sous-Direction des passations des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620, Rue du Gouverneur CARRAS de BONANJO au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble NSIA

BP. 43 Douala ; Tél. 233.42 01 93 / 233.42 2939 sites Web : www.douala.cm

Portant la mention :

**« AVIS DE COTATION**

**N°012/DC/CUD/CIPM/2021 Du 17 Novembre 2021**

**Relatif à l'acquisition des équipements pour kit de vidéo conférence à la**

**Communauté Urbaine de Douala**

**« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### **Article 8 : Date et heure limite de dépôt des offres**

Les offres doivent être reçues à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/ Sous-Direction des passations des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, à la voirie Municipale sise au 620, Rue du Gouverneur CARRAS de BONANJO au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble NSIA au plus tard le **10 Décembre 2021 à 12 heures précises**, heure locale.

### **2.4 - OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

#### **Article 9 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés**

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d’Ouvrage ouvrira les plis en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister ou leur représentant dûment mandatés ayant une parfaite connaissance de l’offre, qui aura lieu au plus tard le **10 Décembre 2021 à partir de 13 heures**, heure locale.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés suscitée établira un procès-verbal de la séance d’ouverture des plis.

#### **Article 10 : Vérification de la conformité et Comparaison des offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l’ordre suivant :

- L’examen de la conformité des pièces administratives conformément à l’article 3, en cours de validité ;
- L’examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- La vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- L’élaboration d’un tableau récapitulatif des offres.

**Conformément à l’article 3, tout dossier incomplet sera rejeté.**

## **2.5 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

#### **Article 11 : Attribution de la lettre-commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l’attribution de la lettre-commande au soumissionnaire dont elle aura déterminé que l’offre est conforme pour l’essentiel aux dispositions du dossier de consultation et qu’elle est la moins disante.

#### **Article 12 : Communiqué de l’attribution de la lettre-commande**

L’Autorité Contractante décidera de l’attribution et publiera le résultat de la Lettre-Commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d’affichage en communiquant :

- Le nom de l’attributaire.
- L’objet de la consultation.
- Le montant de la lettre-commande.
- Le délai de livraison.

#### **Article 13 : Signature de la lettre-commande**

Dans les quinze (15) jours suivant l’attribution, la Lettre-Commande sera signée par l’Autorité Contractante et notifiée au cocontractant qui se chargera de l’enregistrer selon la procédure en vigueur.

#### **Article 14 : Corruption et manœuvres frauduleuses**

Le Président et les Membres de la commission ainsi que les Entrepreneurs doivent observer en tout temps, les règles d’éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s’interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessous sont définies de la façon suivante :

- (a) Est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d’influencer l’action d’un agent public au cours de l’attribution ou de l’exécution d’une lettre commande, et

- (b) Est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms de sociétés différentes et/ou sur de numéros d'enregistrement différents
- (c) Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

« Pour toute tentative de corruption ou acte de mauvaise pratique bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 6 73 205 755 / 699 370 748 »

## **PIECE N° 3 : MODELES D'ANNEXES**

## Annexe 1

### DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER (modèle) (à timbrer)

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier de Demande de Cotation N° 012 /DC/CUD/CIPM/2021 du 17 Novembre 2021 pour l'acquisition des équipements pour kit de vidéo conférence de la Communauté Urbaine de Douala.  
Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette Demande de Cotation

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du soumissionnaire.

### **LETTRE DE SOUMISSION (modèle)**

Douala, le \_\_\_\_\_

**Demande de Cotation n° ...../DC/CUD/CIPM/2021**

**À Monsieur le Maire de la ville de Douala**

Monsieur le Maire

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, proposons d'exécuter l'Acquisition des équipements pour kit de vidéo conférence de la Communauté Urbaine de Douala., conformément à la demande de consultation pour la somme de :

..... Hors taxes sur la valeur ajoutée et toutes taxes comprises ;  
..... FCFA (en chiffres), hors taxe sur la valeur ajoutée et toutes taxes comprises.

Et dans un délai maximum de .....jours.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de 30 jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre, complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le

Signature  
Nom et qualité du signataire  
Pour le compte du candidat

## **PIECE N° 4 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

# COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

## DEMANDE DE COTATION N° ...../DC/CUD/CIPM/2021 DU \_\_\_\_\_ RELATIVE A L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR KIT DE VIDEO CONFERENCEA LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

### 3.2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DE LA FOURNITURE SPECIFICATIONS TECHNIQUES

N°	DESIGNATION	Conditionnement	QTE
1	Écran de projecteur, écran de projecteur extérieur KSAN 150 pouces, écran géant de projecteur portable avec 16: 9 HD 4K pour cinéma maison de fête ...	pièce	02
2	ViewSonic PS700W Projecteur Ultra Courte Focale WXGA 3300 Lumens avec Keystoning Horizontal et Vertical avec HDMI USB et VGA	pièce	02
3	MEIGONGJU GSM Répéteur DCS 2G 3G 4G Amplificateur Mobile Tri Band Répéteur 900 1800 2100 Répéteur LTE Amplificateur de Signal Cellulaire	pièce	02
4	Mixeur audio Bluetooth Studio à 8 canaux - Interface de contrôleur de son DJ avec clé USB pour entrer d'enregistrement PC, prise microphone XLR, alimentation 48V, entrée / sortie RCA pour professionnels et débutants - PMXU88BT	pièce	02
5	Répéteur HDMI sans fil, émetteur et récepteur de sortie en boucle HDMI 5 GHz pour TV / AV, support 1080P 60Hz Full HD avec télécommande IR, transmission 656FT pour moniteur de projecteur Church Office Home Cliquez sur l'image pour ouvrir la vue développée Répéteur HDMI sans fil, émetteur et récepteur de sortie en boucle HDMI 5 GHz pour TV / AV, support 1080P 60Hz Full HD avec télécommande IR, transmission 656FT pour moniteur de projecteur Church Office Home	pièce	02
6	JBL PartyBox 300 - Haut-parleur de fête Bluetooth sans fil portable haute puissance	pièce	02
7	Microphone sans fil Biertun, portée de 160 pieds, système de karaoké à micro dynamique à double portatif UHF en métal avec récepteur rechargeable, sortie 1/4 " & 1/8", pour amplificateur, système de sonorisation, chant de fête, karaoké, église	Pièce	02
8	JBL Lifestyle Party Box Sac de transport pour haut-parleur Bluetooth portable 200 & 300 (JBLPARTYBOX200300-TRANSPORT)	Pièce	02
9	Clicker de présentation USB Rechargeable Powerpoint Clicker, Finger Ring RF 2.4GHz Wireless Presenter Clicker pour les présentations Powerpoint, télécommande de présentation pour Mac, Keynote, ordinateur portable, etc. 11	pièce	02
10	Présentation Clicker Air Mouse Fonction Wireless Presenter USB Powerpoint Clicker, RF 2.4 GHz Présentation Télécommande Clicker pour présentations PowerPoint Support Mac, Ordinateur portable, Ordinateur 11	pièce	02
11	Speechi - Tableau Blanc Interactif Fixe - 83 Pouces	pièce	02
12	Support de projecteur pour ordinateur portable Pyle-Pro, 23 » à 41 », bon pour la scène ou le studio, 28 » (PLPTS3)	pièce	02
13	10X PTZ Caméra USB Vidéo Conférence Caméra Full HD 1080P Optique Zoom Grand Angle pour Réunion d'Affaires Live Streaming Church Education par TONGVEO	pièce	02
14	LiteBeam Gen 2 LBE-5AC-Gen2 5GHz Airmax 2X2 MIMO 23dBi 450+ Mbps CPE (2-Pack) avec parasurtenseur Ethernet ETH-SP pour Outdoor High-Speed (2-Pack)	pièce	02
15	Laptop ( i7, 1To, 8Go, HDMI , DisplayPort)	pièce	02

## **PIECE N° 5 : PROJET DE LETTRE-COMMANDE**

**LETTRE-COMMANDE N° \_\_\_\_\_ LC/CUD/SG/DSGP/SDPMAP/2021**

**PASSEE APRES CONSULTATION AVEC LA SOCIETE \_\_\_\_\_**

**MAITRE D'OUVRAGE :**.....

**TITULAIRE** :.....  
**BP.** **TEL.:**

**OBJET :** **ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR KIT DE VIDEO CONFERENCEA  
LA COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA**

**LIEU DE LIVRAISON :** **SERVICE DE LA COMPTABILITE-MATIERES BASE  
VOIRIE CUD –BONANJO.**

**MONTANT :** **FCFA TTC (En lettres)**  
**FCFA HT (En lettres)**  
**TVA (En lettres)**

**DELAI :** **Un (01) mois**

**FINANCEMENT :** **Budget de la Communauté Urbaine de Douala – Exercices 2021 et 2022**

**LIGNE D'IMPUTATION :** .....

**SOUSCRITE LE** \_\_\_\_\_

**APPROUVEE LE** \_\_\_\_\_

**NOTIFIEE LE** \_\_\_\_\_

**ENREGISTREE LE** \_\_\_\_\_

**ENTRE :**

La Communauté Urbaine de Douala  
279 Rue Victoria, Hôtel de ville à Bonanjo,  
BP. 43 Douala-Cameroun, Tél. : 233 421850, Fax. : 233 42 69 50, www.douala.cm  
Représentée par Monsieur le Maire de la ville,  
Ci-après dénommée : « **L'Autorité Contractante** »

D'UNE PART

Et

La Société.....  
BP. ....  
Tél. : .....  
Email :.....  
Représentée par Monsieur, son Directeur Général,  
Ci-après dénommée « **Le Cocontractant** »,

D'AUTRE PART,

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

# CHAPITRE I : GÉNÉRALITÉS

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande a pour objet l'achat des équipements pour kit de vidéo conférence à la Communauté Urbaine de Douala.

## **ARTICLE 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE.**

La présente lettre-commande est passée après demande de cotation N° ../DC/CUD/CIPM/2021 du..... 2021.

## **ARTICLE 3: PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont par ordre de priorité :

- La lettre de soumission ;
- La soumission du Cocontractant et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier de Clauses Administratives Particulières et aux spécifications techniques ci-dessous citées ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Les spécifications techniques (ST) ;
- Les éléments propres à la détermination du montant de la lettre-commande tel que par ordre de priorité : le bordereau des prix unitaires et le devis descriptif, quantitatif et estimatif ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés de fournitures mis en vigueur par arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007.

## **ARTICLE 4: ATTRIBUTIONS ET NANTISSEMENT**

### **4.1. ATTRIBUTIONS.**

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande, il est précisé que :

- **L'Autorité Contractante** est : le Maire de la ville de Douala : .il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **L'Autorité en charge du contrôle externe de l'effectivité de la réalisation des prestations** est : Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Wouri ;
- **Le Maître d'Ouvrage** est : le Maire de la ville de Douala. Il représente l'administration bénéficiaire des prestations ;
- **Le Chef Service du Marché** est : le Chef de Division des Système d'Information et des Télécommunications de la Communauté Urbaine de Douala ;
- **L'Ingénieur du Marché** est : Le Chef de Cellule des Réseaux Informatiques et de l'Intranet de la Communauté Urbaine de Douala ;
- **Le Maître d'œuvre** est : Chargé d'Etudes Assistant N°2 de la Cellule des Réseaux Informatique et de l'Intranet ;
- **Le Cocontractant** est : .....

### **4.2. NANTISSEMENT.**

La présente Lettre-commande peut être donnée en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance. Dans ce cas :

- **L'Autorité chargée de l'ordonnancement des paiements** est : le Maire de la ville de Douala ;
- **L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses et de l'ordonnancement** est : le Maire de la ville de Douala ;
- **Le Responsable chargé du paiement** est : le Receveur Municipal de la Communauté Urbaine de Douala ;
- **Le Responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente lettre-commande** est : le **Chef de Division des Systèmes d'Informations et des Télécommunications de la Communauté Urbaine de Douala.**

#### **4.3. Missions de l'Ingénieur.**

Les fonctions de l'ingénieur sont d'approuver et d'examiner la qualité des fournitures. Il ne pourra soustraire le Cocontractant d'aucune de ses obligations contractuelles ni ordonner une quelconque modification aux prestations à exécuter.

Le fait pour l'ingénieur de ne pas refuser une fourniture ne portera pas atteinte au droit du chef de service de refuser plus tard ladite fourniture et ordonner, le cas échéant le remplacement. Les frais d'une telle opération seront à la charge du Cocontractant.

Il ne peut modifier la lettre-commande et peut se faire représenter sur le terrain.

### **ARTICLE 5: TEXTES GENERAUX**

La présente lettre commande est soumise à :

- La Loi N°2009/019 du 15 Décembre 2009 portant fiscalité locale;
- La Loi n° 2018/011 du 26/12/2007 portant régime financier de l'Etat ;
- La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- La Loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics;
- Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- La Circulaire N° 00000242/C/MINFI DU 30 DEC 2020 Portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publics pour l'exercice 2021;
- Les normes en vigueur en République du Cameroun.

### **ARTICLE 6-COMMUNICATION**

6.1 : toute notification et communication écrite dans le cadre de la présente lettre commande devront être faites aux adresses suivantes avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics.

a) Dans le cas où le Contractant est destinataire.....

Le Cocontractant fait élection de domicile

à :..... BP : ..... TEL. ....Email.....

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

b) Dans le cas où le Maitre d'Ouvrage est le destinataire

Monsieur le Maire de la ville de Douala  
279, Rue Victoria – Hôtel de ville de Bonanjo  
BP 43 Douala- Cameroun /tel (237) 233 421 850 Fax (237) 233 426 950  
Avec copie adressée dans les mêmes délais au chef de service

6.2 : le Cocontractant adressera toutes notifications écrites ou correspondances à l'ingénieur, avec copie au chef de service.

## **ARTICLE 7– ORDRES DE SERVICE**

Les différents ordres de service seront notifiés ainsi qu'il suit au Cocontractant avec copie au Délégué Départemental des Marchés Publics du Wouri :

- 7.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par l'Autorité Contractante et notifié au Cocontractant par le Chef de Service avec copie à l'Ingénieur ;
- 7.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service avec copie à l'Ingénieur ;
- 7.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur ;
- 7.4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le Maître d'ouvrage et notifiés par le Chef de service avec copie à l'Ingénieur ;
- 7.5. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne le dispense pas de l'exécuter les Ordres de service à lui notifiés.

## **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **ARTICLE 8- ROLE ET RESPONSABILITE DU COCONTRACTANT**

Le cocontractant a pour mission d'assurer la fourniture des Equipements tels que décrits dans l'Article 10 sous le contrôle de l'ingénieur et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre commande.

### **ARTICLE 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS**

Les prestations du Cocontractant comprennent l'achat des équipements pour kit pour vidéo conférence. Leur livraison se fera au poste de la comptabilité matière de la Communauté Urbaine de Douala.

### **ARTICLE 10–ESSAIS ET SERVICES CONNEXES**

Sans objet

### **ARTICLE 11- DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

Le délai de livraison est fixé à Un (01) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations de la présente lettre-commande.

Les livraisons s'effectueront dans les locaux du Poste des Approvisionnements et de la Comptabilité-Matières sis à la base voirie de BONANJO.

## CHAPITRE III : DE LA RECEPTION

### ARTICLE 12 – VERIFICATION ET LIVRAISON DES FOURNITURES

#### 12.1- Documents à fournir avant réception

Le Cocontractant devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d’Ouvrage les documents suivants :

- Une copie de la facture décrivant les fournitures indiquant leurs quantités, leur prix unitaires et le montant total ;
- Une notification de la livraison ;

#### 12.2 – Réception provisoire

Avant la réception provisoire, le Cocontractant demande par écrit au Maître d’Ouvrage avec copie à l’ingénieur, l’organisation d’une réception provisoire et un procès-verbal de réception provisoire sera dressé et signé par tous les membres de la commission.

#### 12.3 -Délai de garantie

Sans objet.

#### 12.2- Livraison

Les livraisons seront accompagnées d’un bon de livraison établi en un (1) original et une (1) copie.

L’original sera destiné au Chef Service du marché représentant de l’Autorité Contractante, la copie étant remise au cocontractant. Ce bordereau de livraison devra mentionner :

- la référence de la lettre-commande,
- la désignation et la quantité de chaque fourniture.

Aucune réclamation ni facturation ne pourront être émises par le cocontractant pour des livraisons ne respectant pas ces conditions.

Avec un minimum de deux (02) jours ouvrables, le cocontractant informera, par tout moyen écrit, l’Ingénieur du Marché de la date et de l’heure à laquelle il se propose d’assurer la livraison des fournitures.

Chaque livraison fera l’objet de la remise à l’Ingénieur du Marché d’un bon de livraison établi en un original et une copie dans les conditions fixées à l’article 8 ci-dessus.

Les opérations de vérification, tant quantitatives que qualitatives, seront effectuées dans les locaux du Service de la Comptabilité-Matières de la Communauté Urbaine de Douala, sise à la base voirie de BONANJO sous la supervision de l’Ingénieur du Marché, du Maître d’œuvre et du Délégué Départemental des Marchés Publics du Wouri. En cas de non-conformité entre les matériels livrés et les dispositions du marché, le bon de livraison sera rectifié sous la signature des deux parties.

La vérification quantitative consiste à contrôler, sur les lieux de livraison, la conformité entre la quantité livrée, la quantité commandée et la quantité figurant sur le bon de livraison. Si la quantité n’est pas conforme à la commande, l’Ingénieur du Marché peut mettre le cocontractant en demeure :

- de reprendre immédiatement l’excédent de livraison ;
- dans le cas contraire, de compléter la livraison dans les délais qui lui sont prescrits, à concurrence de la quantité totale prévue.

La vérification qualitative de toutes les références fournies permettra de valider la conformité des articles livrés. Si la fourniture livrée ne correspond pas aux spécifications de la lettre-commande, elle sera refusée et devra être remplacée par le cocontractant dans le **délai maximum de sept (07) jours calendaires**.

Tout matériel présentant un vice caché sera immédiatement signalé au cocontractant qui sera tenu de le remplacer dans la mesure où ce dernier ne peut prouver que l'anomalie est survenue postérieurement à la livraison. La fourniture de remplacement sera identique à celle prévue par la lettre-commande.

La réception sera ordonnée par le Maire de la ville de Douala. Cette réception sera effectuée en présence du Cocontractant ou de son représentant dûment mandaté, par une commission de réception composée comme suit :

- Le Maire de la ville de Douala ou son Représentant : **Président** ;
- Le Délégué Départemental des Marchés Publics du Wouri ou son représentant: **Observateur** ;
- Le Chef de Brigade Départemental du Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics du Wouri ou son représentant: **Observateur** ;
- Le Chef de Division des systèmes d'Informations et des télécommunications de la Communauté Urbaine de Douala : **Membre** ;
- Le Directeur des Affaires Financières et du Budget : **Membre** ;
- Le Directeur des Services Généraux et du Patrimoine : **Membre** ;
- Le Chef de Cellule des Réseaux Informatiques et de l'Intranet : **Rapporteur** ;
- Le Sous-Directeur de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala : **Membre** ;
- Le Chef Service des Approvisionnements et de la Comptabilité – Matières de la Communauté Urbaine de Douala : **Membre** ;
- Le Cocontractant : **Membre**.

La commission devra vérifier la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la présente lettre-commande et décider s'il y a lieu ou non d'effectuer la réception.

En cas de non-conformité, le Cocontractant sera invité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée sur la qualité du matériel, la quantité et le respect des clauses contractuelles.

## **CHAPITRE IV: DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **ARTICLE 13– GARANTIE ET CAUTION**

Les garanties commerciales habituelles visées à la clause générale et résultante d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du cocontractant.

Les éventuelles notices d'utilisation accompagnant certaines fournitures ou matériels devront au moins comporter une version en langue française ou anglaise.

*13.1- Cautionnement de Garantie*  
Sans objet.

*13.2 – Délai de garantie*  
Sans objet

### **ARTICLE 14 - ASSURANCE**

Produire la Responsabilité civil chef d'entreprise

### **ARTICLE 15 – GENERALITES-PRIX**

Le Cocontractant est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

## **ARTICLE 16 - MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE**

Le montant total de la présente lettre-commande, tel qu'il ressort du devis quantitatif et estimatif ci-joint, est de ..... (.....) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC) soit :

- Montant HT TVA..... (.....) francs CFA
- Montant de la TVA : ..... (.....) francs CFA
- Montant de l'AIR : ..... (.....) francs CFA
- Net à percevoir = HTVA-AIR : ..... (.....) francs CFA

## **ARTICLE 17 - MODALITES DE PAIEMENT**

### 17.1 Avance de démarrage

Aucune avance n'est consentie au Cocontractant.

### 17.2 - Rémunération du cocontractant

Après livraison **sur une période de trois (03) mois**, une facture datée et signée sera établie en un (01) original et six (06) copies. Les factures afférentes au paiement comporteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- nom et adresse de l'Autorité Contractante,
- date de facturation,
- numéro de la lettre-commande,
- numéro et domiciliation de son compte bancaire tel qu'il est précisé dans la lettre-commande,
- relevé des fournitures livrées mentionnant :
  - . nature et quantité des matériels ;
  - . prix unitaire hors taxe, montant hors taxe,
  - . taux (19,25%) et montant de la T.V.A.,
  - . taux (2,2 ou 5,5%) et montant de l'AIR
  - . montant total T.T.C. des prestations effectuées
  - . Montant net à percevoir

### 17.3 Délai de paiement

Le paiement interviendra dans un délai maximum de **soixante (60) jours** à compter de la date de transmission de la facture approuvée au responsable chargé du paiement.

### 17.4 Visa préalable

Le décompte final sera au préalable soumis au visa du MINMAP avant son paiement conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 18-LIEU ET MODE DE PAIEMENT**

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en francs CFA soit (montant en chiffres et en lettres du net à percevoir) \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_\_) par virement au compte bancaire N° ..... Ouvert au nom du cocontractant à la banque,....., Agence .....

## **ARTICLE 19- REGIME FISCAL**

Le taux et le montant des droits et taxes de toute nature seront renseignés par le Cocontractant.

Le cocontractant devra se conformer à la législation en vigueur en République du Cameroun et s'acquitter de tous droits, impôts et taxes compte tenu des règles d'exonération qui lui sont éventuellement applicables.

Les règles fiscales qui s'appliqueront à la lettre-commande sont celles du Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics.

La fiscalité comporte notamment :

- des impôts et des taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux qui doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituent l'un des éléments des prix et du devis ;
- des droits et des taxes fiscaux qui sont pris en charge par l'Etat camerounais par inscription des crédits nécessaires au budget du Maître d'Ouvrage concerné, conformément aux dispositions du Décret 2003/651/PM du 16 avril 2003 (Article2).

## **ARTICLE 20- TIMBRE ET ENREGISTREMENT**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

## **CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 21- EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés par le cocontractant et transmis au chef service du marché.

### **ARTICLE 22 – PENALITE ET REFACTION**

#### **22.1 Pénalités de retard**

- a. A défaut pour le Cocontractant d'avoir livré la totalité des prestations dans le délai imparti, il lui sera appliqué, après mise en demeure préalable, les pénalités de retard ci-après, conformément à l'article 168 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics :
  - 1/2000<sup>ème</sup> du montant TTC de la Lettre Commande par jour calendaire de retard du premier (1<sup>er</sup>) au trentième (30<sup>ème</sup>) jour,
  - 1/1000<sup>ème</sup> du montant TTC de la Lettre Commande par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

Il appartient au Cocontractant de rassembler au fur et à mesure de la livraison des prestations, les pièces justificatives d'un dossier éventuel de demande de remise de pénalités de retard qui ne pourra être prononcée par le Maître d'Ouvrage qu'après avis de l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

- b. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la lettre-commande et de ses avenants éventuels.

#### **22.2 Réfaction**

Si à l'occasion des opérations de vérification d'une livraison l'Ingénieur du Marché constate la non-conformité de certaines fournitures, il peut demander leur remplacement conformément aux dispositions de l'article 12.

Toutefois, s'il juge que la non-conformité de la fourniture ou du matériel en question n'est pas de nature à nuire à son usage, à son bon fonctionnement ou à ses performances, l'Ingénieur du Marché peut proposer au cocontractant de réceptionner la fourniture ou le matériel concerné en appliquant une réfaction sur le prix unitaire figurant au Bordereau des Prix Unitaires. Si le cocontractant refuse la réfaction proposée par l'Ingénieur du Marché, il aura alors l'obligation de remplacer la fourniture ou le matériel concerné dans les conditions fixées à l'article 12.

### **ARTICLE 23 – LITIGES**

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

### **ARTICLE 24 – RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

L'Autorité Contractante peut résilier le contrat aux torts du cocontractant, après une mise en demeure restée infructueuse ou lorsque celui-ci ne respecte pas ses obligations contractuelles, notamment :

- lorsque le cocontractant ne respecte pas les délais de livraison,
- lorsqu'il ne respecte pas les caractéristiques des matériels commandés,
- lorsqu'il ne respecte pas ses obligations contractuelles de quelque nature que ce soit,
- s'il se livre à des actes frauduleux.

La mise en demeure sera notifiée par écrit. Le cocontractant disposera d'un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de la date de notification pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

Dans ce cas, les sommes dues au cocontractant au titre des commandes en cours lui sont payées dans les conditions générales prévues au présent contrat.

La résiliation de la lettre-commande ne fait pas obstacle à l'exercice d'actions civiles ou pénales à l'encontre du cocontractant si celui-ci se livre à des actes frauduleux.

Dans ce cas, les sommes dues au cocontractant font l'objet d'un différé de paiement par mesure conservatoire dans l'attente de la décision des autorités judiciaires compétentes

### **ARTICLE 25 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE**

La présente lettre-commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Elle n'entrera en vigueur qu'à sa notification au Cocontractant par ce dernier

## **PIECE N° 6 : BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

## Bordereau des prix unitaires

N°	DESIGNATION	Unité	PU (HTVA)
1	Écran de projecteur, écran de projecteur extérieur KSAN 150 pouces, écran géant de projecteur portable avec 16: 9 HD 4K pour cinéma maison de fête ...	pièce	
2	ViewSonic PS700W Projecteur Ultra Courte Focale WXGA 3300 Lumens avec Keystoning Horizontal et Vertical avec HDMI USB et VGA	pièce	
3	MEIGONGJU GSM Répéteur DCS 2G 3G 4G Amplificateur Mobile Tri Band Répéteur 900 1800 2100 Répéteur LTE Amplificateur de Signal Cellulaire	pièce	
4	Mixeur audio Bluetooth Studio à 8 canaux - Interface de contrôleur de son DJ avec clé USB pour entrer d'enregistrement PC, prise microphone XLR, alimentation 48V, entrée / sortie RCA pour professionnels et débutants - PMXU88BT	pièce	
5	Répéteur HDMI sans fil, émetteur et récepteur de sortie en boucle HDMI 5 GHz pour TV / AV, support 1080P 60Hz Full HD avec télécommande IR, transmission 656FT pour moniteur de projecteur Church Office Home Cliquez sur l'image pour ouvrir la vue développée Répéteur HDMI sans fil, émetteur et récepteur de sortie en boucle HDMI 5 GHz pour TV / AV, support 1080P 60Hz Full HD avec télécommande IR, transmission 656FT pour moniteur de projecteur Church Office Home	pièce	
6	JBL PartyBox 300 - Haut-parleur de fête Bluetooth sans fil portable haute puissance	pièce	
7	Microphone sans fil Bietrun, portée de 160 pieds, système de karaoké à micro dynamique à double portatif UHF en métal avec récepteur rechargeable, sortie 1/4 " & 1/8", pour amplificateur, système de sonorisation, chant de fête, karaoké, église	Pièce	
8	JBL Lifestyle Party Box Sac de transport pour haut-parleur Bluetooth portable 200 & 300 (JBLPARTYBOX200300-TRANSPORT)	Pièce	
9	Clicker de présentation USB Rechargeable Powerpoint Clicker, Finger Ring RF 2.4GHz Wireless Presenter Clicker pour les présentations Powerpoint, télécommande de présentation pour Mac, Keynote, ordinateur portable, etc. 11	pièce	
10	Présentation Clicker Air Mouse Fonction Wireless Presenter USB Powerpoint Clicker, RF 2.4 GHz Présentation Télécommande Clicker pour présentations PowerPoint Support Mac, Ordinateur portable, Ordinateur 11	pièce	
11	Speechi - Tableau Blanc Interactif Fixe - 83 Pouces	pièce	
12	Support de projecteur pour ordinateur portable Pyle-Pro, 23 » à 41 », bon pour la scène ou le studio, 28 » (PLPTS3)	pièce	
13	10X PTZ Caméra USB Vidéo Conférence Caméra Full HD 1080P Optique Zoom Grand Angle pour Réunion d'Affaires Live Streaming Church Education par TONGVEO	pièce	
14	LiteBeamacGen 2 LBE-5AC-Gen2 5GHz Airmax 2X2 MIMO 23dBi 450+ Mbps CPE (2-Pack) avec parasurtenseur Ethernet ETH-SP pour Outdoor High-Speed (2-Pack)	pièce	
15	Laptop (i7, 1To, 8Go, HDMI, Display Port)	pièce	

## **PIECE N° 7 : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

## CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	DESIGNATION	Unité	QTE	Prix Unitaire	Prix Total
1	Écran de projecteur, écran de projecteur extérieur KSAN 150 pouces, écran géant de projecteur portable avec 16: 9 HD 4K pour cinéma maison de fête ...	pièce	02		
2	ViewSonic PS700W Projecteur Ultra Courte Focale WXGA 3300 Lumens avec Keystoning Horizontal et Vertical avec HDMI USB et VGA	pièce	02		
3	MEIGONGJU GSM Répéteur DCS 2G 3G 4G Amplificateur Mobile Tri Band Répéteur 900 1800 2100 Répéteur LTE Amplificateur de Signal Cellulaire	pièce	02		
4	Mixeur audio Bluetooth Studio à 8 canaux - Interface de contrôleur de son DJ avec clé USB pour entrer d'enregistrement PC, prise microphone XLR, alimentation 48V, entrée / sortie RCA pour professionnels et débutants - PMXU88BT	pièce	02		
5	Répéteur HDMI sans fil, émetteur et récepteur de sortie en boucle HDMI 5 GHz pour TV / AV, support 1080P 60Hz Full HD avec télécommande IR, transmission 656FT pour moniteur de projecteur Church Office Home Cliquez sur l'image pour ouvrir la vue développée Répéteur HDMI sans fil, émetteur et récepteur de sortie en boucle HDMI 5 GHz pour TV / AV, support 1080P 60Hz Full HD avec télécommande IR, transmission 656FT pour moniteur de projecteur Church Office Home	pièce	02		
6	JBL PartyBox 300 - Haut-parleur de fête Bluetooth sans fil portable haute puissance	pièce	02		
7	Microphone sans fil Bietrun, portée de 160 pieds, système de karaoké à micro dynamique à double portatif UHF en métal avec récepteur rechargeable, sortie 1/4 "&1/8", pour amplificateur, système de sonorisation, chant de fête, karaoké, église	Pièce	02		
8	JBL Lifestyle Party Box Sac de transport pour haut-parleur Bluetooth portable 200 & 300 (JBLPARTYBOX200300-TRANSPORT)	Pièce	02		
9	Clicker de présentation USB Rechargeable Powerpoint Clicker, Finger Ring RF 2.4GHz Wireless PresenterClicker pour les présentations Powerpoint, télécommande de présentation pour Mac, Keynote, ordinateur portable, etc. 11	pièce	02		

10	Présentation Clicker Air Mouse Fonction Wireless Presenter USB Powerpoint Clicker, RF 2.4 GHz Présentation Télécommande Clicker pour présentations PowerPoint Support Mac, Ordinateur portable, Ordinateur 11	pièce	02		
11	Speechi - Tableau Blanc Interactif Fixe - 83 Pouces	pièce	02		
12	Support de projecteur pour ordinateur portable Pyle-Pro, 23 » à 41 », bon pour la scène ou le studio, 28 » (PLPTS3)	pièce	02		
13	10X PTZ Caméra USB Vidéo Conférence Caméra Full HD 1080P Optique Zoom Grand Angle pour Réunion d'Affaires Live Streaming Church Education par TONGVEO	pièce	02		
14	LiteBeamacGen 2 LBE-5AC-Gen2 5GHz Airmax 2X2 MIMO 23dBi 450+ Mbps CPE (2-Pack) avec parasurtenseur Ethernet ETH-SP pour Outdoor High-Speed (2-Pack)	pièce	02		
15	Laptop (i7, 1To, 8Go, HDMI, Display Port)	pièce	02		
TOTAL HTVA.....(En Lettres)					
TVA 19,25%.....(En Lettres)					
TOTAL TTC.....(En Lettres)					
AIR ( 5,5%).....(En Lettres)					
NET A PERCEVOIR..... (En Lettres)					

Arrêté le présent devis à la somme de \_\_\_\_\_ FCFA TTC  
( \_\_\_\_\_ )

**Passée après Demande de Cotation N°..... Du**

**Pour Acquisition des équipements pour kit de vidéo conférence à la Communauté Urbaine de Douala.**

**TITULAIRE :**

**MAITRE D'OUVRAGE :** LE MAIRE DE LA VILLE DE DOUALA (CUD)

**MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE :**

MONTANT	EN CHIFFRES	EN LETTRES
TTC		
HTVA		
T.V.A. (19.25 %)		
IS (2.2 %) ou (5.5%)		
Net à percevoir		

**DELAI D'EXECUTION :** un (01) mois

**LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT**

Douala, le .....

**SIGNEE PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE**

Douala, le .....

**ENREGISTREMENT**

**PIECE N° 8 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES  
AUTORISES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES  
MARCHES PUBLICS**

**I- BANQUES**

1. Afriland First Bank, B.P. 11 834 Yaoundé;
2. Banque Atlantique Cameroun(BACM), B.P. 2 933 Douala;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 962 Yaoundé;
4. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK), B.P. 600 Douala;
5. Banque International du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit(BICEC), B.P. 1925 Douala;
6. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4 593 Douala;
7. Citibank Cameroun(CITIGROUP), B.P.4 571 Douala;
8. Commercial Bank of Cameroon(CBC), B.P. 4004 Douala;
9. Ecobank Cameroun(ECOBANK), B.P. 582 Douala;
10. National Financial Credit Bank (NFC-Bank), B.P. 6 578 Yaoundé;
11. Société Camerounaise de Banques- Cameroun (SCB-Cameroun), B.P.300 Douala;
12. Société Générale Cameroun(SGC), B.P.4042 Douala;
13. Standard Chartered Bank Cameroon(SCBC), B.P.1784 Douala;
14. Union Bank of Cameroon(UBC) B.P. 15 569 Douala;
15. United Bank for Africa(UBA), B.P.2088 Douala ;
16. CCA Bank

**II- COMPAGNIES D'ASSURANCES**

1. Activa Assurances, B.P. 12 970 Douala;
2. Aréa Assurances, B.P. 1531 Douala;
3. Atlantique Assurances S.A, B.P. 2933 Douala ;
4. Beneficial General Insurance S.A, B.P. 2328 Douala;
5. Chanas Assurances S.A, B.P.109 Douala;
6. CPA S.A, B.P. 54 Douala ;
7. NSIA Assurances S.A, B.P. 2759 Douala ;
8. Pro Assur S.A, B.P. 5963 Douala;
9. SAAR S.A, B.P. 1011 Douala ;
10. Saham Assurance S.A, B.P. 11 315 Douala;
11. ZénithInsurance S.A, B.P. 1 540 Douala.



